

Pointe-à-Pitre le 22 avril 2026

A l'attention des présidents de clubs

**Objet : Rappel \_Obligation de vigilance et contrôle d'honorabilité des encadrants**

Mesdames, Messieurs les Président(e)s,

La protection des licenciés, et en particulier des mineurs, est une obligation absolue qui s'impose à tous les clubs affiliés. Suite à un signalement transmis par les services de l'État, le Conseil de Ligue rappelle à l'ensemble des clubs les obligations suivantes, prévues par le Code du Sport :

### **Contrôle d'honorabilité obligatoire**

Tout éducateur, animateur, entraîneur ou dirigeant intervenant au sein de votre club et particulièrement auprès et en relation avec les mineurs, qu'il soit bénévole ou salarié, doit faire l'objet d'un contrôle d'honorabilité via la fiche d'Attestation Honorabilité avant toute prise de fonction. Aucune dérogation n'est admise afin de garantir le respect des dispositions des articles L.212-9, L.212-1 et L.322-1 du Code du Sport

### **Interdiction d'intervention**

Selon ces mêmes dispositions, toute personne faisant l'objet d'une incapacité ou d'une mesure d'interdiction administrative ou judiciaire ne peut encadrer, animer, enseigner ou entraîner au sein d'un club affilié.

### **Obligation de signalement**

Tout fait ou comportement susceptible de mettre en danger un licencié doit être signalé sans délai à la Ligue et à la Fédération par l'onglet « J'alerte » présent sur leur site internet respectif ou aux adresses officielles ou tout autre moyen à disposition. Le non-respect de ces obligations engage la responsabilité civile et pénale du club et de ses dirigeants, et expose à des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à la radiation.

Un audit des procédures de contrôle pourra être diligenté dans les clubs. Nous comptons sur votre mobilisation immédiate pour vérifier la situation de l'ensemble de vos encadrants et **nous transmettre, sous 7 jours, une attestation sur l'honneur confirmant la réalisation des contrôles.**

Les services et les élus de la Ligue se tiennent à votre disposition pour tout accompagnement.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Président(e)s, l'expression de mes salutations sportives.

Le Président  
Philippe MAQUIABA



Pièce jointe : Attestation sur l'honneur type